

Plan de Formation : Thématique : Le constat amiable

Dates : à définir

Horaires : 9h00-12h00 / 13h00-17h00

Lieu d'accueil :

67 D, avenue du Président François Mitterrand
31800 SAINT GAUDENS ou en intra entreprise

Durée de la formation : 35 Heures

Publics visés :

Cette formation s'adresse à tous les salariés des agences générales d'assurances, courtiers, organismes de financements y compris pour les personnels encadrants de tous niveaux hiérarchiques et de tout usager de véhicule terrestre à moteur.

Prés requis :

Avoir déjà consulté le document « constat amiable »

Objectifs de la formation :

Savoir remplir un constat amiable dans toutes les conditions.

Objectifs pédagogiques :

Découvrir les particularités du document « constat amiable »
Savoir se référer au code de la route ou au code civil ?
Initiation aux responsabilités des usagers conducteurs d'engins sur les infrastructures routières
Découvrir les parts de responsabilités en cas d'accident matériels
Connaitre les bonnes pratiques en cas d'accident corporel

Programme :

Module 1 :

- Analyse du document « constat amiable »
- Les principaux sinistres et leur part de responsabilité
- Les différents impacts collatéraux
- Focus code de la route/des assurances

Module 2 :

- Remplissage d'un constat
- Les cas de non utilisation du constat
- Le parcours de vie d'un constat
- Le traitement en droit commun du sinistre

Module 3 : Cas pratiques sur les responsabilités

Type de formation :

Présentiel

Méthodes pédagogiques :

Expositives / démonstratives / Exercices Pratiques

Moyens pédagogiques :

Tableau blanc, paperboard, vidéo projecteur, brochures, conditions générales, codes des assurances et des marchés financiers.

Ressources pédagogiques :

Un document ressource sera remis à la fin de la formation. La stratégie pédagogique est une alternance d'apports théoriques et d'études de cas concrets sur le site.

Évaluation des acquis :

L'ensemble des compétences est validé intuitu personae. La mise en œuvre de leurs savoirs dans le cadre du contexte de leur entreprise leur permet de disposer d'une vision concrète des méthodologies acquises. La participation des stagiaires à l'évaluation des risques d'une ou plusieurs situations de travail, à l'aide des outils proposés par le consultant formateur, et l'élaboration d'un plan d'actions et d'organisation interne de maîtrise des risques valident l'action de formation.

Plan de Formation : Thématique : Le constat amiable

Une validation des acquis pédagogiques post-formation est assurée par le formateur afin de s'assurer de l'appropriation des savoirs et compétences. Cette validation sera effectuée postérieurement à l'action de face à face pédagogique.

Attestations :

Une attestation de suivi du stage ainsi qu'une attestation d'acquis sont remises en fin de stage.

Nombres de stagiaires :

10 au maximum

Intervenant

Christophe Roux, formateur et consultant